

Soins contraints, soins subis
**« Comment sont-ils assez bêtes pour penser que les gens peuvent
changer de force ? »**

**Carole BRAMI, Psychologue,
Pôle 2 CH G. Marchant, Toulouse**

Je vais vous parler aujourd'hui de personnes que je rencontre dans le cadre de ma pratique en CMP. Ces personnes ont demandé à rencontrer un psychologue car elles sont soumises à une injonction ou à une obligation de soin formulée par un juge.

Je me suis demandé si, au vu de l'intitulé de cette journée, je n'étais pas hors sujet. En effet, ma chef de pôle m'a fait remarquer que le terme de soin contraint renvoie au HO ou au HDT, soit à des patients, malades mentaux dangereux pour eux-mêmes ou pour autrui, et non aux obligations de soin qui concernent non pas des malades mais des personnes jugées responsables de leurs actes. Donc mon hors sujet m'amenait à assimiler des patients psychotiques à des personnes passibles de peines de justice. Par les temps qui courent, je voulais éclaircir ce point et dire que ma position n'est pas celle-là.

C'est tout de même pour leur symptôme que des juges estiment nécessaire que la peine s'accompagne de soin, la justice lie le symptôme et l'acte répréhensible. Le premier étant la cause du second. Si le premier disparaît alors finie la récidive, en caricaturant un peu.

Les personnes venant consulter parce que la justice les y oblige ont eux tendance à nous mettre du côté d'une société qui veut les rééduquer, d'un Autre social vécu comme malveillant.

Ils placent souvent, pas toujours bien sûr, notre intervention non pas du côté du soin, ou d'une aide mais du côté d'un contrôle social voire d'un ordre moral. Il faut bien avouer qu'ils n'ont pas tout à fait tort. Ce n'est pas nouveau que la psychiatrie ou la psychologie prennent cette place là.

Face à cette suspicion ou à ce savoir, le psychologue réagit parfois mal, son humanisme naturel s'offusque. Il renvoie donc à la personne venue à reculons le consulter que lui n'est pas contraint de répondre à la demande, que si le patient obligé n'est pas animé d'une véritable demande personnelle, d'une curiosité qui est la condition d'un vrai travail thérapeutique, lui le professionnel ne le recevra pas.

On pourrait envisager cette situation assez typique, je l'ai vécue, des collègues avec lesquels j'en ai parlé l'ont vécue, vous l'avez peut-être vécue. Il faudrait l'envisager sous l'angle du transfert. Un transfert dans lequel le psy se trouve à une place qu'il refuse, celle du contrôle social.

Quand j'ai compris cela, je me suis demandée si ce refus était tenable éthiquement. Si nous devons choisir une place valorisante dans le transfert, on ne commencerait pas beaucoup de cures et on n'en finirait aucune.

M. B. a provoqué un transfert négatif important du fait de ses propos provocateurs, il a déclenché un malaise proche de l'horreur chez mes collègues qui l'ont reçus au CMP. Je dois avouer que cette réaction massive a piqué ma curiosité et que j'ai proposé de le recevoir puisque personne ne voulait travailler avec lui. Il s'avère que M. B. n'est pas l'odieux pervers qu'il semblait être mais, c'est l'hypothèse à partir de laquelle je travaille, un paranoïaque sur la défensive.

Cette expérience m'a permis de comprendre quelque chose que je connaissais de par mes lectures mais que je ne savais pas vraiment. Le transfert, il faut s'y engager, avant le sujet. On ne peut pas toujours attendre que le sujet s'y trouve engagé pour l'y accompagner. Le transfert repose sur le désir de l'analyste.

Je relisais en préparant ce texte le cas Dora de Freud et je suis tombée sur cette phrase, le hasard fait bien les choses.

« Elle (Dora) refusait d'ailleurs toujours de consulter le médecin, tout en ayant aucune aversion contre la personne du médecin de sa famille. Toute proposition d'aller consulter un nouveau médecin provoquait sa résistance et ce n'est que sur l'ordre formel de son père qu'elle vient chez moi. »

Si Freud avait refusé de rencontrer Dora et de laisser une chance au transfert ça aurait été dommageable pour Dora et la psychanalyse.

Par contre, on le sait à lire Lacan lisant Freud, cet ordre formel du père a orienté la cure du côté de la normalisation paternelle, sauvegardant la fonction sociale du père quand Dora par son symptôme en montrait toute l'impuissance.

Comment se produit la rencontre n'est pas anodin pour la suite, Freud se place dans le transfert du côté du père idéal quand Dora voudrait rencontrer le père châtré.

La question épineuse ici est que le transfert dans la cure avec un paranoïaque est une situation potentiellement dangereuse, pour lui et le thérapeute. Nous y reviendrons.

Revenons à M. B., c'est un homme d'une cinquantaine d'années condamné pour attouchement sur sa fille. Il est furieux de ce jugement car il s'estime innocent et comme le paranoïaque a toujours raison...

Il s'est toutefois plié à l'injonction de soin et est venu au CMP. Il a été reçu par une infirmière qui l'a orienté vers un psychiatre mais il ne voulait pas d'un médecin, il a accepté de rencontrer la psychologue. Il est tout de même vu de temps à autre par un psychiatre.

Il n'a pas caché que s'il était là c'était parce qu'il n'avait pas le choix et que si ça ne tenait qu'à lui, il ne serait jamais venu vu qu'il n'a rien fait et qu'il est victime d'une société qu'il déteste. Il m'avertit qu'il ne viendra qu'une fois par mois parce qu'il habite à une vingtaine de kilomètres, qu'il n'a pas de voiture et doit donc venir en vélo, et qu'il n'a pas que ça à faire. Je lui explique que c'est moi qui fixe le cadre et qu'à moins de deux fois par mois, je ne le recevrai pas.

Il accepte. Depuis presque un an, il vient très régulièrement, tous les quinze jours, sans rater de rendez-vous.

La première fois que nous nous sommes vus, il m'a expliqué qu'il s'était séparé de toute aliénation sociale, il avait vendu sa voiture car il ne voulait plus payer pour ça, assurance, essence..., il n'émarge plus à la sécurité sociale, il ne paye plus d'impôts, il a disparu en tant que citoyen, bien sur il ne vote pas. La société l'a trahi, il disparaît. Il vit dans un coin isolé, je me dis parfois que un des seuls lien social qui lui reste ce sont nos rencontres, il me le confirmera. Il se tient de l'Autre.

A chaque début d'entretien, il me demande de quoi l'on va parler, qu'est ce que je lui veux en somme. Comme invariablement je lui renvoie que c'est lui qui choisit, il se lance, souvent par une autre

question : qu'est ce que je pense des chinois par exemple. Comme je ne répond pas il commence à parler.

Cette question par laquelle il commence est comme un test, comme s'il s'agissait de tester mon savoir, est-ce le savoir d'un grand Autre ? Bien sur, je ne réponds pas ou alors je lui renvoie sa question, je suis résolument du côté d'un petit autre dans le transfert.

J'ai mis un bon nombre de séances à faire l'hypothèse qu'il délirait. En effet son délire est très systématisé, très construit.

M. B. se garde de l'Autre (le grand Autre), la France, il n'a pas de mots assez durs pour elle, il veut la quitter pour aller dans un pays pauvre où on n'a pas besoin de grand chose pour vivre. D'après lui, nous vivons en France dans une dictature qui s'immisce dans les relations parent-enfant, c'est de cela dont il a été la victime. L'école qui met dans la tête des enfants des absurdités, qui a éloigné sa fille de lui, la justice qui lui a « arraché » son enfant. La France donc et toutes ses institutions vécues comme persécutrices. C'est un délire systématisé, un univers imaginaire qui tient la route, il pourrait passer inaperçu, finalement c'est un discours que l'on peut entendre dans la bouche de bien des gens, même de politiques, peut-être même de psychologues. Mais lui il ne se contente pas de discourir, il agit, il a rompu avec tout lien social dans le réel.

Il ne voit plus sa fille et ne veut plus la voir, il s'estime trahi par ce qu'elle a dit de lui aux policiers et au procès, elle est sous l'influence de l'école, de sa mère... Il rationalise cela en m'expliquant que de toute façon les enfants à partir d'un certain âge ça coûte trop cher et ils sont pénibles. Il fait des économies, économie de jouissance peut-être, en n'ayant plus de lien avec sa fille.

Il a un savoir scientifique qui touche au génie, c'est ce qu'il m'explique, chimie, physique, etc... Ce qui touche au réel.

Il a même rencontré un chinois à Toulouse qui lui a dit qu'un génie tel que lui serait accueilli comme un roi en Chine, depuis il pense sérieusement à aller s'installer là-bas dès qu'il ne sera plus soumis à cette obligation de venir me voir tous les quinze jours.

Il a mis un certain temps à me parler de ses talents scientifiques, c'est un savoir qu'il ne peut pas utiliser en France parce qu'il n'a pas de diplôme, pas d'inscription symbolique donc. C'est aussi un savoir hors lien social, il n'est pas reconnu. Je lui demande d'où il le tient. De son père répond-il qui a écrit des livres secrets avec des formules

mathématiques ésotériques qu'il a pu, lui, déchiffrer. Je comprends donc que ce n'est pas son père qui lui a enseigné sa science puisqu'il a dû refaire tout le parcours, c'est plus la transmission d'un génie scientifique.

Nos rencontres sont-elles thérapeutiques pour lui ? Sont-elles susceptibles d'éviter un nouveau passage à l'acte ? C'est l'idée que la justice se fait de nos entretiens.

L'idée que je m'en fais est plus modeste, je lui offre un espace, un temps une écoute et c'est de cela qu'il se saisit. Quant à moi ça me suffit mais est-ce que ça peut suffire au projet juridique ?

J'ai souvent l'impression que la justice se satisfait de savoir qu'il rencontre une psy tous les quinze jours ce qui lui permet de se sentir moins responsable, en tout cas de partager sa responsabilité avec un intervenant supplémentaire quant à ce qui pourrait se passer une fois le prévenu libéré.

La question de la responsabilité, du risque s'est intervertie, le risque c'est d'être jugé responsable, il ne s'agit plus du risque que court le patient mais du risque que court le professionnel.

Parfois M. B. m'inquiète de ce côté là. Il parle de vengeance contre les gens qui lui ont fait du mal. Le pensant paranoïaque, je sais que le risque de passage à l'acte n'est pas à exclure. Alors que faire ? Si je veux me couvrir, je prends le risque de casser le travail. Heureusement, le travail en CMP étant de qualité, il a rencontré une psychiatre, il la voit de manière espacée mais nous en parlons ensemble, le médecin et moi, et elle peut lui donner un rendez-vous si je sens que ça chauffe un peu trop sans pour autant mettre en danger le travail.

Néanmoins, j'ai le sentiment qu'il faut porter la responsabilité, accepter le risque car s'en décharger revient parfois à ne plus faire son travail.

Lors de notre dernière rencontre, il commence la séance par une question comme d'habitude :

« Vous croyez que les terroristes et les meurtriers viennent parler de leurs projets au CMP ? »

Il revenait sur la séance précédente, 15 jours auparavant, séance durant laquelle il avait parlé de vengeance. Je lui avais souligné, un

peu inquiète tout de même, que ses paroles étaient inquiétantes, qu'il me les adressait et que je ne savais qu'en faire. Il revient donc avec sa question ironique, comme s'il voulait m'apaiser. Je lui demande pourquoi alors tenir de tels propos et il me dit que je suis sa soupape. Va pour la soupape, plutôt la soupape que l'allumette.

Je me rends compte au passage qu'il ne me met plus du côté d'un Autre, le transfert s'est enclenché sur un mode qui me semble thérapeutique.

Se pose la question du transfert ici, pour ce sujet que je pense psychotique. Ce transfert ne peut reposer sur un sujet supposé savoir, je m'attache surtout à montrer que je ne sais pas, c'est lui qui m'enseigne sur les matières scientifiques. Il n'y a pas de désir de savoir de son côté, il est plutôt dans une certitude non dialectisable. Si j'étais porteuse d'un savoir, je serais identifiée du côté d'un Autre et lui du côté de l'objet dont en tant qu'Autre je profiterais, et dont il aurait à se défendre, quitte à attaquer.

Il me semble que ce qui permet qu'il y ait un transfert, une forme de transfert en tout cas, c'est je crois cette fameuse obligation de soin. Il ne vient pas chercher un savoir, il vient parce qu'il y est contraint. Il ne vient rien chercher, sauf qu'il a trouvé une soupape, quelqu'un à qui il peut enseigner. D'une certaine façon, cette obligation lui permet d'éviter le transfert dans son acception psychanalytique rigoureuse, et lui permet ainsi de rencontrer, d'entrer dans un échange avec quelqu'un, non pas un grand Autre mais un petit autre quelque peu ignorant.

J'ai reçu d'autres patients sur injonction de soin, des patients névrosés. Ils pouvaient dire qu'effectivement ils étaient coupables des actes pour lesquels ils avaient été condamnés. Il m'a semblé que dans leur cas, l'obligation de soin avait été un obstacle au travail. Certains ont malgré tout fait un bout de chemin, pour d'autre le travail s'est arrêté rapidement. Dans le cas du psychotique, au contraire cette obligation peut faciliter le travail, comme ça a été le cas pour M. B.

Je voudrais revenir sur cette liaison acte répréhensible-symptôme qui, il me semble, pousse la justice à adresser au psy le condamné, le symptôme ou la pulsion. Je suis orientée par la psychanalyse ce qui fait que mon travail consiste à dégager la logique inconsciente qui

prévaut à la pulsion ou au symptôme. Je n'oriente pas mon travail et le transfert vers une suppression du symptôme ou de la pulsion. Je ne fais pas vraiment de psychothérapie donc.

Dans le cas de M. B. je ne crois pas qu'il ait agi de façon pulsionnelle, ni symptomatique, je pense que l'Autre, non pas celui du paranoïaque, mais un Autre social, la science, la justice, la société, a interprété un geste pour lui donner un sens qui n'est pas le sens que donnait M. B. Un geste pédophile quand M. B. lui donnait un sens tendre même s'il était impudique. Je fais cette hypothèse avec prudence car je ne sais tout cela que par les mots de mon patient. C'est une hypothèse qui permet de réfléchir. Car la logique qui prévaut à l'acte, si elle n'est pas prise en compte, pose question au thérapeute. Ce n'est bien sûr pas l'objet de la justice, nous n'avons pas la même approche, c'est bien normal. Mais je crois qu'il ne faut pas en ce qui nous concerne perdre de vue cette différence d'objet.